

Véronique Huguet-Desplan

La préparation du projet scolaire des enfants suivis dans le cadre du SEI : paroles de parents et réflexions d'une professionnelle dans un contexte de transition

Résumé

L'entrée à l'école enfantine de ces chères « têtes blondes » est généralement vécue par les parents comme une étape certes nouvelle, mais naturelle et positive. Pour les parents d'enfants présentant des retards ou troubles du développement, il en va différemment puisqu'ils doivent préparer le projet scolaire de leur enfant, aux côtés des professionnels impliqués. Les pédagogues du Service Educatif Itinérant francophone (SEI) observent une complexification de ce processus d'orientation scolaire dans le contexte socio-politique actuel. La recherche de laquelle est tiré cet article a pour but de donner la parole à quelques parents pour savoir comment ils vivent cette période particulière.

Zusammenfassung

Wenn «die lieben Kleinen» zum ersten Mal in den Kindergarten gehen, stellt dies für die Eltern im Allgemeinen einen zwar neuen, aber als natürlich und positiv empfundenen Schritt dar. Für die Eltern von Kindern mit verzögerter oder gestörter Entwicklung ist dies anders, denn sie müssen bei der Planung der schulischen Laufbahn ihres Kindes aktiv mitwirken – in Zusammenarbeit mit qualifizierten Fachleuten. Die Heilpädagogen des freiburgischen Frühberatungsdienstes (FBD) stellen fest, dass der Prozess der schulischen Beratung im heutigen sozialpolitischen Umfeld immer schwieriger wird. Der vorliegende Artikel beruht auf Untersuchungen, in denen einige Eltern ausdrücken, wie sie diese aussergewöhnliche Zeit erlebt haben.

Problématique

Le SEI – secteur francophone prend en charge annuellement environ deux cent situations d'enfants présentant des handicaps, des troubles ou retards du développement. Certains de ces enfants sont en âge de faire leur entrée à l'école enfantine. Une des missions des pédagogues du SEI est de construire avec les familles concernées un projet scolaire adapté aux besoins de chaque enfant. Les parents sont ainsi amenés à traverser différentes étapes, que je décrirai ultérieurement, sorte de parcours du combattant qui a très vite éveillé en moi un sentiment d'injustice mêlé de compassion. Une question a émergé : comment, en tant que pédagogue du SEI, accompagner au mieux les familles au cours de cette étape cruciale ?

Mon questionnement concerne tous les enfants pour lesquels le choix d'un type de scolarité n'est pas évident : auront-ils besoin de recevoir un appui en classe, de quel type d'appui pourront-ils bénéficier (mesure d'accompagnement ordinaire ou renforcée), devront-ils intégrer une classe spécialisée et laquelle ? Autant d'interrogations auxquelles il nous faut répondre au cours de l'année qui précède l'entrée à l'école elle-même. Le type de mesure d'accompagnement attribué à un enfant en classe dépend principalement de l'établissement d'un quotient intellectuel ou développemental (QI – QD), pour lequel le passage chez une psychologue pour un bilan cognitif est une exigence cantonale.

Que représente concrètement la préparation des projets scolaires des enfants suivis

dans le cadre du SEI ? Dans un premier temps, chaque pédagogue détermine, seule, avec le soutien de sa responsable pédagogique ou d'autres professionnels, quels enfants sont concernés par d'éventuelles mesures particulières pour leur entrée à l'école obligatoire. De la manière qui lui semble la plus adaptée à chaque situation, elle aborde ce thème avec les parents et fait le point avec eux sur les compétences et les difficultés de l'enfant. Elle les informe sur les différents scénarios de scolarisation et sur les procédures d'organisation et de décision, conformément aux renseignements les plus récents obtenus dans le cadre des colloques du service. Suite à cela, elle annonce les situations aux services de psychologie concernés, au moyen d'une fiche de demande de bilan cognitif.

Sur la base de cette annonce, les psychologues scolaires, actuellement celles du SEI, organisent le bilan de l'enfant avec les parents, procèdent aux évaluations nécessaires afin de déterminer les possibilités d'orientation, et s'occupent de la restitution de ce bilan aux parents et aux autres professionnels, selon les cas. La pédagogue du SEI s'assure de la suite de la coordination du réseau, en présentant les situations des enfants aux partenaires scolaires lors de rencontres planifiées. Généralement avec les parents, elle remplit et envoie les documents administratifs nécessaires, en veillant à tenir compte des principales échéances.

On le voit, l'orientation des enfants suivis dans le cadre du SEI est véritablement un processus, qui engage de manière serrée les parents, les pédagogues et les psychologues. Les étapes résumées ci-dessus décrivent les nombreuses démarches auxquelles sont confrontés les parents et les professionnels. Il ne dit rien de ce que cette

préparation implique pour l'enfant, et surtout pour ses parents. Comment ces derniers abordent-ils ce temps de transition ? Comment vivent-ils le fait de devoir s'engager dans un tel processus ? C'est ce que j'ai tenté d'explorer.

Contexte

Les pédagogues du SEI participent depuis toujours à la préparation du projet scolaire des enfants qu'elles suivent. Pourtant, toutes témoignent d'une difficulté croissante à assumer cette responsabilité en lien avec les changements socio-politiques survenus ces dernières années. Quels sont-ils ?

La RPT dans le canton de Fribourg

L'Assurance Invalidité (AI) a financé l'entièreté des mesures de scolarisation et de prise en charge des enfants en situation de handicap jusqu'au 31 décembre 2007. Depuis le 1er janvier 2008, c'est aux cantons qu'incombe la responsabilité de la gestion de l'enseignement spécialisé, dont l'Education précoce spécialisée (EPS) fait partie. Dans le canton de Fribourg, cette réforme a eu des répercussions sur les structures de l'enseignement, notamment par la création, au sein de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), du

Une des missions des pédagogues du SEI est de construire avec les familles concernées un projet scolaire adapté aux besoins de chaque enfant.

Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM), dont dépend le SEI pour le financement de ses prestations. Une période transitoire de trois ans était prévue pour que la DICS remplisse la mission d'élaborer un nouveau concept cantonal de l'en-

seignement spécialisé, qui n'est pour l'heure pas encore terminé. Les conditions d'octroi des mesures ont également subi des modifications importantes dans l'intervalle.

Autres réformes du système

Parallèlement à cela, en 2008, le Grand Conseil fribourgeois a modifié la loi scolaire en introduisant une année supplémentaire d'école enfantine et en rendant obligatoires les deux années enfantines. Cette introduction s'est faite de manière échelonnée dans les différents cercles scolaires et a eu un impact sur notre travail d'information auprès des familles.

Autre élément qui vient complexifier la procédure d'orientation scolaire: la durée d'intervention de l'EPS est actuellement revue au niveau cantonal dans le cadre des révisions liées à la RPT ainsi que de l'introduction récente de deux années d'école enfantine. Même si en théorie nous pouvons intervenir en faveur des enfants de 0 à 6-7 ans, dans la réalité les mesures pédago-thérapeutiques que nous dispensons sont de plus

Si, du point de vue des pédagogues, la construction du projet scolaire des enfants suivis dans le cadre du SEI a tendance à se complexifier dans le contexte actuel, quelle en est la perception des parents concernés ?

en plus rarement financées au-delà de 5 ans. Il existe donc une tension entre, d'une part, la volonté de la direction du SEI de défendre l'importance de notre travail durant toute la période de transition vers l'école primaire et, d'autre part, les impératifs du SESAM qui tend à limiter la durée des mandats accordés.

Dans un tel contexte de transitions, il me paraît important de réfléchir à cette période d'orientation scolaire des enfants, afin de pouvoir faire quelques propositions concrètes.

Questions

Si, du point de vue des pédagogues, la construction du projet scolaire des enfants suivis dans le cadre du SEI a tendance à se complexifier dans le contexte actuel, quelle en est la perception des parents concernés ? Ressentent-ils également cette complexité ? Comment comprennent-ils les enjeux de l'orientation scolaire ? Comment saisissent-ils les informations que nous leur donnons à ce sujet ?

Pour le savoir, j'ai eu envie de donner la parole à quelques-uns d'entre eux. Comme le disent Lanners et Lambert, « (...) rares sont les études qui évaluent la perception des parents » (2002, p.111). Ils estiment que cela est dû au fait que « d'une manière générale, les travaux faisant intervenir les avis des parents ne sont guère prisés dans un univers académique soucieux de privilégier les approches dites objectives, par opposition aux démarches qualitatives ou subjectives » (ibid.). Cela m'a confortée dans l'idée que cette réflexion pourrait amener de l'eau au moulin de l'éducation précoce spécialisée. J'ai donc cherché auprès de mes collègues trois familles qui avaient récemment traversé les différentes étapes de ce processus.

Analyse

Emettant l'hypothèse qu'il est probablement **difficile pour les parents de se rappeler du contenu des étapes de l'orientation scolaire vu leur complexité**, je leur ai demandé de m'en raconter le déroulement pour chacune des cinq étapes suivantes :

- 1° Etat de la situation et information sur les scénarios scolaires par la pédagogie du SEI
- 2° Fiche de demande de bilan psychologique
- 3° Bilan par la psychologue
- 4° Retour du bilan cognitif
- 5° Décision, dénouement, organisation en vue du début de la scolarité

En analysant les réponses, j'ai pu mettre en évidence que les parents interviewés ont eu un peu de peine à raconter de manière détaillée ce qui s'est passé dans la première phase. Pour les étapes suivantes, il s'avère qu'ils ont pu en expliquer assez clairement les principaux éléments. Un certain flou transparait également dans la phase 5. La première idée ne semble donc pas coller à la réalité des familles, sauf pour la première étape du processus qui semble un peu difficile, pas uniquement pour les pédagogues, mais aussi pour les parents.

Estimant que **l'information donnée par les professionnels au cours du processus est souvent peu claire pour les parents**, peut-être à cause d'un manque de procédure accessible par eux, j'ai cherché à savoir comment ces parents comprenaient les informations que les professionnels leur avaient données à chaque étape du processus.

Les réponses à cette question m'ont permis de dire que l'information donnée par les professionnels aux parents au cours de l'orientation scolaire est souvent peu claire pour les phases 1 et 2 du processus, moins pour les suivantes. Les pédagogues font de leur mieux, avec les informations en leur possession, pour expliquer oralement aux parents les scénarios scolaires possibles et

l'utilité du bilan; elles auraient peut-être besoin de pouvoir d'une part, s'appuyer sur un document plus clair et accessible par les parents, et, d'autre part, de se décharger d'une partie de ce travail qui appartient

J'ai cherché à savoir comment ces parents comprenaient les informations que les professionnels leur avaient données à chaque étape du processus d'orientation.

aux partenaires scolaires. Cependant je constate, comme pour l'hypothèse précédente, que les parents interviewés parviennent à expliquer bon nombre d'éléments de manière assez nuancée. Ils semblent donc s'être relativement bien approprié le processus.

Partant de l'idée que **les professionnels prennent insuffisamment en compte les soucis, questions des parents, à cause du surcroît de travail inhérent à l'orientation scolaire**, j'ai questionné ces derniers sur la manière dont ils s'estimaient écoutés, pris en considération et respectés dans leur rythme par les professionnels à chaque étape du processus.

Leurs réponses ont clairement infirmé cette hypothèse: en effet, les parents se sont unanimement dit entendus, pris en considération et respectés tant par les pédagogues que par les psychologues. Ceci est particulièrement rassurant quant à une forme de partenariat et à une qualité de collaboration entre parents et intervenantes du SEI.

Afin de faire davantage de place aux sentiments des parents, je leur ai demandé de mettre des mots sur ce qu'ils avaient ressenti au cours des différentes phases du pro-

cessus. Je pensais qu'ils **exprimeraient majoritairement des sentiments montrant que leurs besoins ne sont pas satisfaits**. Cette hypothèse est celle qui s'est globalement vérifiée le plus, avec des nuances : dans les phases 2, 3 et 5, les sentiments exprimés sont très entremêlés. Les ressentis des parents confirment clairement que la phase 1 est la plus délicate dans le processus car c'est là qu'ils expriment le plus de besoins insatisfaits. Seule la phase 4 met en évidence une satisfaction totale.

Pour compléter cette approche par étape, j'ai posé à ces parents quelques **questions portant sur l'ensemble du processus**. Mon but était plutôt d'obtenir une appréciation globale de l'orientation scolaire par les parents et éventuellement de confirmer un certain nombre d'éléments mis en évidence par ailleurs. A la question : « *Qu'avez-vous trouvé de positif, d'intéressant dans tout ce processus ?* », c'est l'apport de leur pédagogue (écoute, soutien, aide pour trouver des solutions) qui est mis en exergue par les parents. La question « *Qu'est-ce qui a été*

Les parents se sont unanimement dit entendus, pris en considération et respectés tant par les pédagogues que par les psychologues.

désagréable, négatif pour vous ? » montre que le temps nécessaire au processus, l'attente de la décision et une forme d'incertitude, ont été difficiles pour ces parents. Ceci va dans le sens de ce qui ressort de l'analyse des sentiments.

Interrogés sur les rôles joués par la pédagogue à leurs yeux, les parents mettent en avant les aspects informels de leur relation:

la pédagogue fait quasiment partie de la famille, on peut lui parler de tout comme à une amie, dans un climat convivial. Le terme « aide » revient systématiquement dans leur bouche, en tant qu'apport de la pédagogue pour l'enfant et comme aide aux démarches à faire pour l'orientation, mais aussi sur l'ensemble de la prise en charge.

Enfin, j'ai demandé aux parents interviewés de mettre **une note concernant l'ensemble du processus, sur une échelle allant de 0 à 10**, 0 étant le pôle négatif et 10 le pôle positif. Les notes globales données par les parents sont toutes égales ou supérieures à la moyenne. Je peux donc dire que mon postulat de départ, à savoir que la période de l'orientation scolaire est vécue comme difficile, pénible, par les parents, ne se vérifie que très partiellement. Cette appréciation globale permet aux parents de prendre un peu de recul sur la situation et constitue une sorte de moyenne entre les éléments négatifs et positifs.

Propositions

Il est délicat d'apporter une seule réponse aux questions posées. Des nuances sont à apporter, en fonction des étapes et selon les familles. Je constate cependant que, si le processus d'orientation scolaire des enfants suivis dans le cadre du SEI est complexe pour les pédagogues, il n'est pas vraiment vécu comme tel par les parents interviewés. La première étape du processus semble la plus sensible. Pour tenter d'améliorer la communication avec les parents au cours de cette phase, j'ai proposé un tableau chronologique des étapes de l'orientation scolaire, destiné au travail conjoint des pédagogues et de tous les parents dont l'enfant va entrer à l'école infantine. Ce document de procédure pourrait constituer un outil de communication formelle et écrite.

Afin d'alléger le poids qui pèse sur les épaules des pédagogues, j'ai proposé à ma direction de relayer au SESAM l'idée d'une séance d'informations destinée à tous les parents concernés et ouverte aux pédagogues. Ce moment serait l'occasion d'être ensemble dans un esprit de partenariat, d'entendre tous les mêmes informations sur l'organisation des appuis, les critères d'octroi et la procédure du point de vue du SESAM.

Discussion

Si la période de l'orientation scolaire n'est pas vécue par les parents de manière aussi difficile que je le pensais au départ, pourquoi la pédagogue que je suis l'a-t-elle vécue ainsi ?

Est-ce que je m'investis trop dans cette préparation, pratiquement et émotionnellement ? A l'instar de ce que dit Chapleau à propos des habiletés d'ordre socioaffectif de l'éducateur, « La prise de distance si difficile à effectuer est absolument nécessaire dans ces situations » (2011, p.122).

Est-ce à cause du fait que le contexte socio-politique actuel de réformes rend la situation instable et désécurisante pour les professionnels ? Dans l'attente d'une stabilisation, nous devons tous faire avec divers changements au niveau des procédures. Il est probable que les pédagogues et les psychologues mettent beaucoup d'énergie à s'adapter à cela, dans l'intérêt des familles. Cependant, l'adaptation aux changements reste une qualité que tout intervenant d'une profession sociale se doit de développer.

Les parents interviewés se disent globalement très satisfaits de l'aide apportée. Les pédagogues fonctionnent comme de véritables expertes de l'orientation scolaire. Comment peuvent-elles s'assurer que cette aide est bien celle que souhaitent les pa-

rents ? Peut-être tout simplement en pensant à questionner les parents, à chaque nouvelle étape, sur leur possible implication, leurs souhaits, leurs sentiments. Cela rejoint ce que nous disent Lanners et Lambert : « Cette étape de l'évolution des idées en matière d'intervention précoce qui

La question « Qu'est-ce qui a été désagréable, négatif pour vous ? » montre que le temps nécessaire au processus, l'attente de la décision et une forme d'incertitude, ont été difficiles pour ces parents.

consiste à s'adresser directement aux familles pour connaître leurs besoins est fondamentale à nos yeux car elle permet de remettre en question notre manière de travailler » (2011, p.60). La communication et le partenariat entre ces parties en sortiront gagnants. S'asseoir avec les parents pour parler de l'orientation scolaire, prendre connaissance des documents écrits, passer en revue ce qu'il y aura à faire, se répartir les tâches, autant d'actions concrètes qui valent à mon avis la peine d'être menées. Le temps consacré à cela est au final du temps gagné : pour les parents qui pourront se sentir mieux préparés, peut-être plus sereins face au processus ; pour les pédagogues qui auront la certitude d'avoir fait tout leur possible dans l'intérêt des familles.

Conclusion

Malgré la mouvance du contexte actuel de réformes cantonales, les pédagogues restent les personnes clés du processus d'orientation scolaire. Il est rassurant de constater que la collaboration entre les parents et les intervenantes du SEI est de qualité, même si certains efforts pourraient être faits pour améliorer la commu-

nication, ce également avec les partenaires scolaires. C'est dans ce sens que j'ai fait quelques propositions. Je tiens cependant à dire que toute tentative d'améliora-

Je constate que, si le processus d'orientation scolaire des enfants suivis dans le cadre du SEI est complexe pour les pédagogues, il n'est pas vraiment vécu comme tel par les parents.

tion de la procédure ne saurait nous faire perdre de vue l'adaptabilité à chaque situation familiale, qui est l'essence-même de notre travail.

Bibliographie

- Chapleau, J. (2011). *L'éducateur spécialisé: Un intervenant au cœur du quotidien*. Longueuil (Québec) Canada: Béliveau éditeur.
- Lanners, R. & Lambert, J.-L. (2002). *L'intervention précoce en éducation spécialisée: Bilan et perspectives*. Lucerne: Editions SZH/SPC.



Véronique Huguet-Desplan
Pédagogue en EPS au Service Educatif
Itinérant Les Buissonnets / Fribourg
veronique.huguet@fr.educanet2.ch

Impressum

Revue suisse de pédagogie spécialisée
2/2013, juin 2013, 3^e année
ISSN 2235-1205

Editeur

Fondation Centre suisse
de pédagogie spécialisée (CSPS)
Maison des cantons
Speichergasse 6, CH-3000 Berne 7
Tél. +41 31 320 16 60, Fax +41 31 320 16 61
csp@csps.ch, www.csps.ch

Rédaction et production

redaction@csps.ch
Responsables: Béatrice Kronenberg,
Martin Sassenroth
Coordination: François Muheim
Rédaction: Myriam Jost-Hurni,
François Muheim
Layout: Monika Feller

Parution

Mars, juin, septembre, décembre

Délaï rédactionnel

Pour septembre 2013: 7 juin 2013
Pour décembre 2013: 7 septembre 2013

Annonces

annonces@csps.ch
Délaï: le 10 du mois précédent la parution
1/1 page: CHF 660.-
1/2 page: CHF 440.-
1/4 page: CHF 220.-
TVA exclue

Tirage

300 exemplaires

Impression

Ediprim SA, Bienne

Abonnement annuel

Suisse: CHF 35.90 (TVA incluse)
Etranger: CHF 42.00

Numéro isolé

Suisse: CHF 9.20 (TVA incluse)
Etranger: CHF 9.00, plus port

Reproduction

Reproduction des articles autorisée avec
accord préalable de l'éditeur.

Responsabilité

Les textes publiés dans cette revue sont sous
la responsabilité de leur-s auteur-e-s. Ils ne
reflètent pas forcément l'avis de la rédaction.

Informations

www.csps-szh.ch/fr
csp@csps.ch

Magali Feller

Filière de formation initiale en deux ans avec attestation fédérale (AFP) et insertion professionnelle des personnes dont les aptitudes sont essentiellement pratiques

Résumé

Les filières de formation initiale en deux ans avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) sont introduites progressivement dans le champ de la formation professionnelle. Dans cette phase d'introduction, nombreuses sont les questions relatives à l'articulation entre les aptitudes du public pour lesquelles elles ont été conçues et l'objectif visé par l'introduction des filières AFP, c'est-à-dire favoriser l'insertion professionnelle de ces apprentis. Les témoignages des enseignants inscrits dans des formations complémentaires à l'IFFP permettent de dire que, d'une part, les apprentis AFP rencontrent beaucoup de difficultés dans une formation standardisée et que, d'autre part, les dispositifs de prise en compte des besoins spécifiques dans ces filières ne sont pas encore mis en place de manière systématique en Suisse romande. Le soutien des apprentis dans la réussite de leur formation existe toutefois et il prend différentes formes pour répondre à la diversité des besoins et des contextes dans lesquels il est mis en place.

Zusammenfassung

Die zweijährigen Grundbildungen mit eidgenössischem Bildungsattest (EBA) werden schrittweise in die Berufsbildung eingeführt. Während der Einführungsphase gibt es zahlreiche Fragen nach dem Zusammenspiel zwischen den Fähigkeiten des Zielpublikums, für welche die EBA-Ausbildungsgänge erarbeitet worden sind, und der Zielsetzung dieser Ausbildungsgänge, d.h. die Förderung der beruflichen Integration der betroffenen Auszubildenden. Gemäss Aussagen von Lehrpersonen, die beim EHB die entsprechende Zusatzausbildung absolvieren, haben die EBA-Auszubildenden einerseits grosse Mühe mit einer standardisierten Ausbildung und sind andererseits die Strukturen zur Berücksichtigung der spezifischen Bedürfnisse in diesen Ausbildungsgängen in der Westschweiz noch nicht systematisch verfügbar. Es besteht dennoch eine Unterstützung der Auszubildenden, damit sie ihre Ausbildung erfolgreich abschliessen können. Diese Unterstützung steht in verschiedenen Varianten zur Verfügung, um so der Vielzahl an Anforderungen in diesem Umfeld zu genügen.

Introduction

Les filières de formation initiale en deux ans avec attestation fédérale (AFP) ont été créées dans le but spécifique de favoriser l'insertion professionnelle des « personnes dont les aptitudes sont essentiellement pratiques »¹. Elles sont maintenant inscrites dans la loi sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002 et une filière AFP est ouverte à chaque révision de l'ordonnance de formation d'un

métier. Il existera donc progressivement une filière AFP pour chaque filière CFC², ou presque, et les formations élémentaires disparaîtront³. Avant l'introduction des filières AFP, la formation et l'insertion professionnelle de ce public se posaient de manière marginale. Aujourd'hui c'est l'ensemble de la formation professionnelle et aussi du monde du travail qui doit s'ouvrir et s'adapter à un public nouveau.

¹ Guide OFFT sur la formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation fédérale.

² Certificat fédéral de capacité, formation initiale en 3-4 ans.

³ Remplacées en partie par la Formation pratique In-sos, semi-standardisée et non reconnue par le SEFRI.